

TAPIS PROTECTION GAZON PMR – RS200



1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Le tapis protection gazon PMR est un revêtement en polyéthylène à la fois léger et résistant, conçu pour être posé sur l'herbe et le gazon afin de préserver les zones sujettes à une circulation piétonne ou véhiculaire intense. Il facilite l'accès aux pelouses pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite (PMR) ou en fauteuil roulant, tout en permettant la création de parkings et de zones piétonnes.



2. DOMAINE D 'APPLICATION

- Événements extérieurs : Idéal pour organiser des événements en plein air tels que des foires, des festivals et des mariages sur pelouse.
- Parcs et jardins : Parfait pour les zones de loisirs publiques, favorisant un accès facile à tous les usagers.
- Stationnement temporaire : Utilisé pour créer des parkings sur des terrains gazonnés, minimisant les dérangements pour le sol naturel.
- Zones piétonnes : Crée des chemins d'accès sécurisés dans les espaces verts où le passage est fréquent.



3. UTILISATION – MODE D'EMPLOI

1. Préparation du site : Nettoyez la zone sur laquelle le tapis sera installé afin d'éliminer débris ou végétation excessive.
2. Installation : Déroulez le tapis sur la surface souhaitée. Assurez-vous que les bords soient alignés et bien en place.
3. Fixation (si nécessaire) : Pour des installations temporaires, un ancrage léger peut être utilisé pour maintenir le tapis en place par temps venteux.
4. Entretien : Inspectez régulièrement le tapis pour s'assurer qu'il est bien en place et nettoyez-le si nécessaire pour éviter l'accumulation de débris.



4. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Matériau : PVC

Hauteur du produit : 14 mm

Largeur : 1 m ou 2 m

Longueur : sur-mesure (rouleau de 20 m maximum)

Poids : 1,6 kg/m² ou 2 kg/m²

Epaisseur : 14 mm

Utilisable sur : gazon de préférence, et autres sols meubles



Largeur disponible :

1 m – poids 1,6 kg/m². : Idéal pour un usage piéton ou véhicules légers (< 3,5 tonnes)

2 m – poids 2 kg/m². : Idéal pour un usage intensif de véhicules légers (< 3,5 tonnes) ou pour le passage de véhicules lourds (< 10 tonnes)

Longueur : sur-mesure (rouleau de 20 m maximum)

5. ATOUTS PRINCIPAUX

Propriétés : Tapis anti-dérapant*

Sécurité : Préviens les risques de glissade sur les surfaces humides ou instables*

Protection : Résiste à la chaleur du soleil et aux rayons UV*

Installation : Facile à poser, entretenir et retirer rapidement*

Respect de l'environnement : Favorise la croissance de l'herbe à travers ses mailles*

Fabrication : Conçu à partir de polyéthylène recyclé et entièrement recyclable*

Entretien : Se nettoie aisément avec un balai, un souffleur ou un jet d'eau*

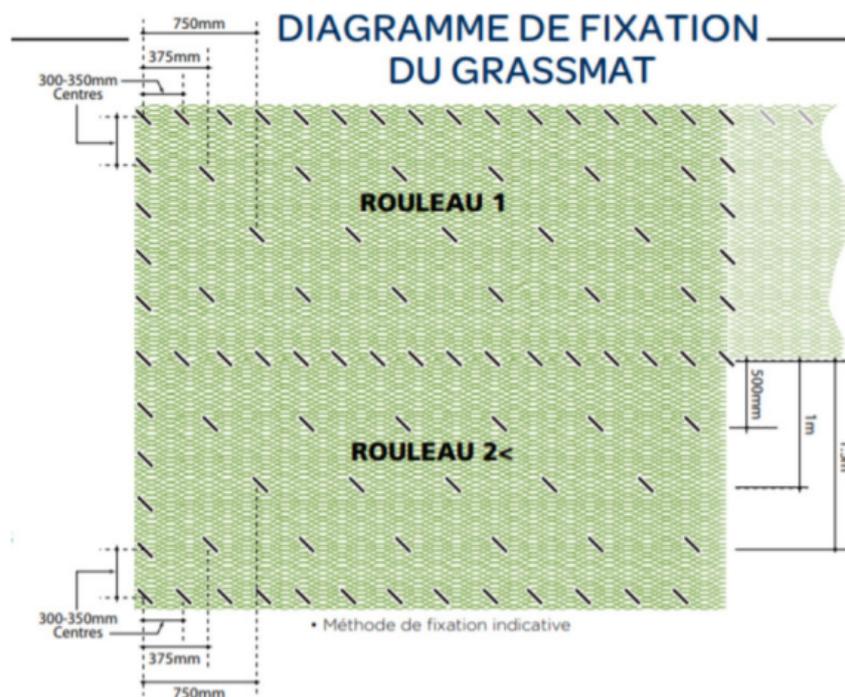


6. GUIDE TECHNIQUE

NOS RECOMMANDATIONS :

Des précautions sont à prendre lors de l'installation du tapis sur votre sol. Veillez à insérer les cavaliers dans les rainures du tapis pour limiter toutes gênes.

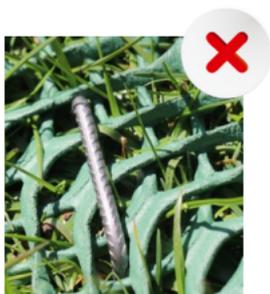
ATTENTION : Le sol doit être drainé afin d'éviter les risques d'enfoncement du tapis dans le sol ainsi qu'une accumulation de terre boueuse à la surface du tapis.



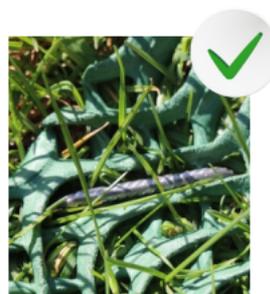
IMPORTANT :

Possibilité de dilatation et de contraction thermiques suite à l'exposition prolongée à des climats chauds.

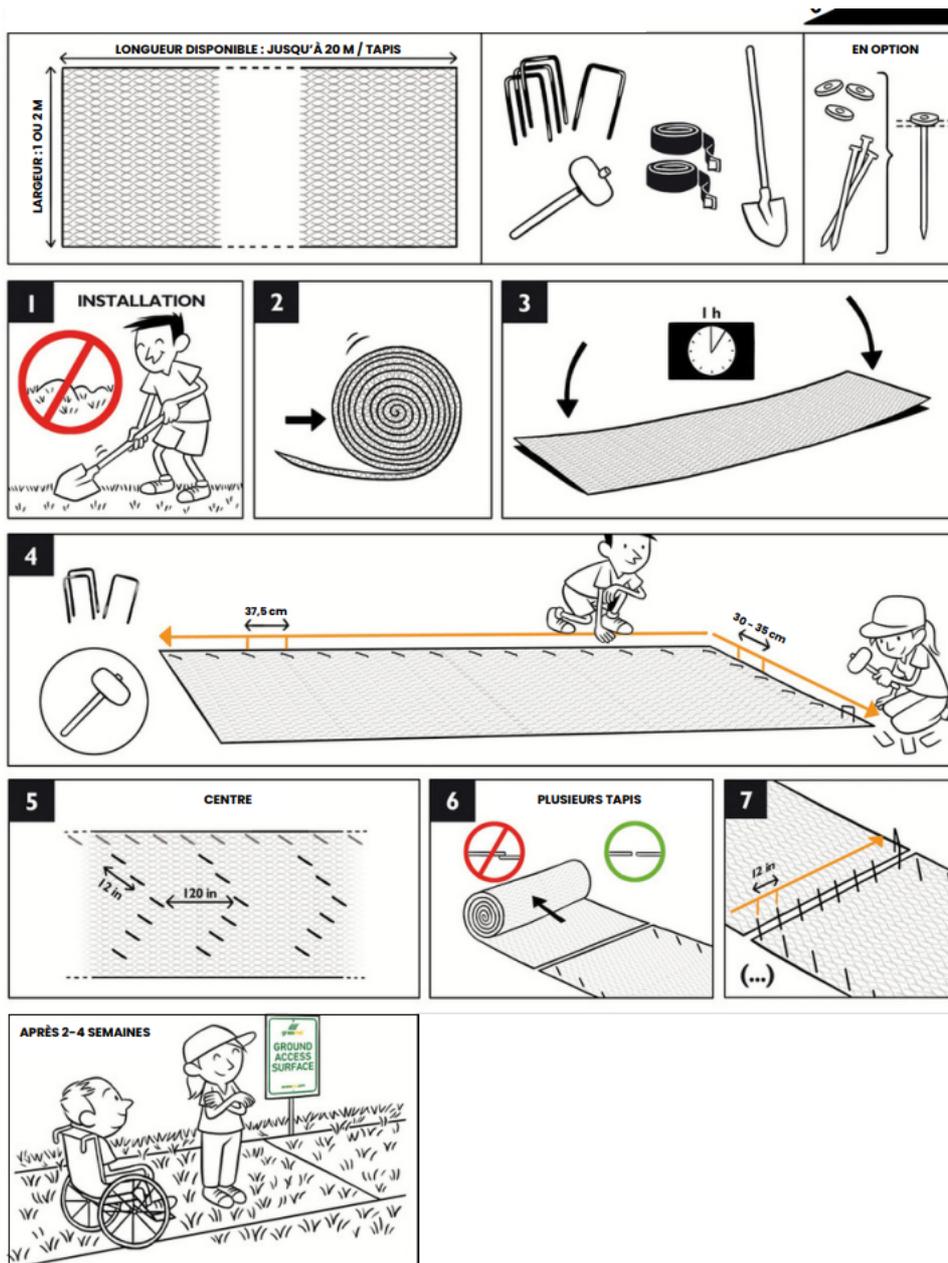
Nous vous recommandons de laisser un espacement de **15 mm entre chaque rouleau** avant la fixation afin de prévoir suffisamment à ces possibles risques.



MAUVAISE FIXATION DU CAVALIER



FIXATION CORRECTE DU CAVALIER



DESINSTALLATION DU TAPIS :

ETAPE 1 : Enlever les cavaliers

Retirez les cavaliers du tapis. Si ces derniers sont solidement ancrés, il peut être nécessaire d'utiliser une pince.

ETAPE 2 : Rangement et stockage

Il ne vous reste plus qu'à enrouler votre tapis et utiliser la sangle de transport fournie pour assurer sa manutention en toute sécurité ainsi que son stockage.



7. GARANTIE :

Une garantie de deux (2) ans à partir de la date d'achat. Cette garantie ne couvre que les défauts de fabrication du produit. Les altérations dues à un usage normal ne sont pas considérées comme des défauts de fabrication. Les dommages causés par du vandalisme ou le passage de véhicules (autres que ceux prévus par l'usage normal du produit) ne sont pas couverts par la garantie. La garantie ne s'applique pas sur : - l'usure normale des solutions - un mauvais usage, maintenance ou stockage de la solution. - un accident ou une catastrophe naturelle - des modifications qui ont été faites sur la solution sans le consentement écrit du fabricant. - de réparations ayant été faites sans le consentement écrit du fabricant - les frais de main d'œuvre ou d'expédition qui peuvent être nécessaires si des réparations sont envisagées.

NORMES :

(1) NF - ISO 10319 : Méthode d'essai de référence pour la détermination des propriétés mécaniques en traction des géo synthétiques (à base de polymère) à l'aide d'une bande de grande largeur. (

2) ASTM D1621 : Méthode d'essai normalisée traduisant les propriétés de compression des plastiques cellulaires rigides soumis à des charges. Cet essai et la norme ISO 844 sont techniquement équivalents.